

DATE DE LA REUNION : 06/03/2023	LIEU : Nyons	REDACTEUR : AURELIE HAMARD
OBJET : Commission GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE		

MEMBRES DE LA COMMISSION

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	I	P	A	Ex	DIF
AMOURDEDIEU Aurore	NYONS	Conseiller Communautaire	X		X		X
AUBERY Chantal	REMUZAT	Conseillère municipale	X		X		X
BALVAY Josette	PIEGON	Conseillère municipale	X		X		X
BONTOUX Robert	ST AUBAN S/OUVEZE	Conseiller municipal	X		X		X
BOTTINI Monique	NYONS	Conseiller Communautaire	X	X			X
BREDY Muriel	STE EUPHEMIE S/OUVEZE	Conseiller Communautaire	X		X		X
BUR Frédéric	VALOUSE	Conseiller Communautaire	X	X			X
CHAPPON Gérard	MONTBRUN LES BAINS	Conseiller Communautaire	X		X		X
CHARRASSE Daniel	BENIVAY-OLLON	Conseiller Communautaire	X	X			X
CHAVET Véronique	ST AUBAN S/OUVEZE	Conseiller Communautaire	X		X		X
CONIL Denis	CORNILLON S/OULE	Conseiller Communautaire	X		X		X
DE MUNTER Lucien	MERINDOL	Conseiller municipal	X	X			X
EFFANTIN DIT TOUSSAINT Ben.	AUBRES	Conseiller municipal	X		X		X
ESPIEU Laurent	SEDERON	Conseiller Communautaire	X		X		X
FAREL Annelise	RIOMS	Conseiller Communautaire	X		X		X
FARNOUX Laurent	AULAN	Conseiller municipal	X		X		X
FAURE Rose-Marie	SAINT-MAY	Conseillère municipale	X		X		X
FELIX Jérôme	SAHUNE	Conseiller Communautaire	X	X			X
FOUGERAS Lionel	BALLONS	Conseiller Communautaire	X	X			X
FRACHINOUS Alain	SEDERON	Conseiller Communautaire		X			X

FRANCOIS Michel	CONDORCET	Conseiller municipal	X	X			X
GRAUGNARD Henri	SAHUNE	Conseiller municipal	X	X			X
GREGOIRE Jean-Luc	NYONS	Conseiller Communautaire	X	X			X
INIZIAN Loïc	REMUZAT	Conseiller municipal	X		X		X
JANNOT Nicolas	VENTEROL	Conseiller municipal	X		X		X
LANTHEAUME Pascal	NYONS	Conseiller Communautaire	X		X		X
LAUNAY Rémy	ST FERREOL TRENTEPAS	Conseiller municipal	X	X			X
LEDESERT Philippe	LES PILLES	Conseiller Communautaire	X			X	X
MICHELI Jérôme	PIEGON	Conseiller municipal	X		X		X
NELH Gérard	VILLEPERDRIX	Conseiller Communautaire	X		X		X
OLIVE Alain	BUIS LES BARONNIES	Conseiller municipal	X		X		X
PARMENTIER Franck	BUIS LES BARONNIES	Conseiller municipal	X		X		X
PELACUER Jean-Marc	LA ROCHE DU BUIS	Conseiller Communautaire	X		X		X
PERRIN Roselyne	ST SAUVEUR GOUVERNET	Conseillère municipale	X		X		X
SANCHEZ Frédéric	MONTBRUN LES BAINS	Conseiller municipal	X		X		X
SENOT Frédéric	MONTAUBAN S/OUVEZE	Conseiller municipal	X			X	X
SPITZ Catherine	STE EUPHEMIE S/OUVEZE	Conseillère municipale	X		X		X
TITZ Patrick	VENTEROL	Conseiller municipal	X	X			X
TRUPHEMUS Gérard	EYGALIERS	Conseiller Communautaire	X		X		X
VIARSAC Roger	NYONS	Conseiller Communautaire	X	X			X

MEMBRES DU BUREAU							
NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Ex	DIF
BAS Claude	VERCLAUSE	CP/CExe/Bureau	X	X			X
BERNARD Sébastien	BUIS LES BARONNIES	CP/CExe/Bureau	X		X		X
CORNILLAC Christian	MIRABEL AUX BARONNIES	C.Exe/Bureau	X	X			X
FERNANDES José	BESIGNAN	Bureau	X		X		X
NICOLAS Alain	VERS SUR MEOUGE	CP/CExe/Bureau	X		X		X
RICHARD Éric	AUBRES	CP/CExe/Bureau	X				X
SALIN Olivier	REMUZAT	C.Exe/Bureau	X	X			X

I : Invité ; P : Présent ; A : Absent ; Ex : Excusé ; Dif : Diffusion pour information

Assistait également : N. KRUGLER, L. GROSSON, M. STOCKY, F. VARNIER, A. HAMARD,

Début de réunion à 18H00

Fin de la réunion : 19H45

ORDRE DU JOUR :

- 1- Point organisationnel
- 2- Point budgétaire
- 3- Etat d'avancement des projets
- 4- Actions estivales
- 5- Questions diverses

NB : Le support de réunion est joint en annexe.

Christian CORNILLAC, Président de la commission G et Maire de Mirabel-aux-Baronnies, ouvre la réunion et remercie les personnes ayant fait le déplacement.

1- POINT ORGANISATIONNEL

Présentation de Martial STOCKY, nouveau responsable SPPGD (Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets) qui aura deux missions principales :

- ▶ rendre le service plus efficient ;
- ▶ le développement stratégique du service.

S'atteler à toutes les obligations réglementaires qui arrivent notamment les biodéchets et un véritable plan stratégique de développement du service.

• Un nouveau poste va être ouvert pour la gestion des biodéchets afin d'accompagner la population sur tous les changements.

Réelle volonté des élus de communiquer sur l'évolution des tarifs afin d'expliquer à la population que la CCBDP met tout en œuvre pour que les dépenses soient le plus optimisées. Impliquer et sensibiliser nos citoyens à mieux trier afin de valoriser nos déchets et réduire le volume d'enfouissement. Expliquer aux habitants ce qu'est la TGAP et à quoi elle sert.

• Il faudra prévoir le remplacement d'un agent de collecte qui doit partir à la retraite pour la fin d'année.

2- POINT BUDGETAIRE

Intervention d'un élu qui explique sa crainte concernant l'augmentation de 35 € de la REOM sur les ménages les plus défavorisés de sa commune. Il évoque qu'il avait proposé l'an dernier de réfléchir à un système de compensation pour les ménages les plus modestes.

Avec Eliante A.M.O, qui nous accompagne sur le déploiement des biodéchets, la CCBDP va procéder à une période de caractérisation, qui consiste à récupérer des bacs d'ordures ménagères sur l'ensemble du territoire pendant une semaine. Ces bacs seront déversés dans le hangar de la CCBDP et triés. Cette caractérisation va nous permettre d'identifier la composition des déchets ménagers et d'avoir des éléments factuels. Ce dispositif sera renouvelé chaque année afin de comparer l'étalonnage d'aujourd'hui avec les moyens mis en place de communication et l'étalonnage de l'année prochaine.

- Une question est posée concernant le diaporama sur le tonnage 2022.
Qu'est-ce qui coûte le plus cher entre les OM et les CS ?

Les emballages coûtent chers car il faut les ramasser mais ils rapportent de l'argent, par contre les ordures ménagères ne rapportent rien car il faut les ramasser, les enfouir et payer la taxe (TGAP). Même si le volume des ordures ménagères diminue, cela ne compense pas l'augmentation de la taxe.

Pour information la TGAP de l'année dernière était à 45 € la tonne et au 01/01/2023 elle est passée à 52 € la tonne soit 7 € d'augmentation la tonne.

Investissements réalisés

- L'engin de compaction au quai de transfert à Buis-les-Baronnies sera livré jeudi (9 mars) et servira à tasser les bennes des ordures ménagères et sélectives afin de réduire le coût sur le tonnage des bennes. En effet, les bennes compactées seront, de ce fait, plus remplies et donc moins souvent transportées (l'incidence financière c'est 35 000 €/an de surplus du fait de ne pas tasser les bennes). Il est équipé d'un crochet qui permet de déplacer les bennes pour nettoyer le quai. Cet engin ne nécessite pas de CACES mais juste une formation faite par PACKMAT (fournisseur) ainsi qu'une autorisation de conduite du président.

Dans le marché que le SYPP a lancé, il est inscrit que le prestataire (COVED) a l'obligation de venir tasser les bennes sur les déchèteries suivant le planning ci-dessous :

- ▶ Déchèterie de SEDERON → 1 fois par semaine
- ▶ Déchèterie de Buis-les-Baronnies → 1 fois par jour
- ▶ Déchèterie de Nyons → 2 par jour (1 fois le matin et 1 fois l'après-midi).

- Acquisition d'un camion type polybenne en novembre 2022 pour un montant de 61 200€ TTC qui sera basé sur Nyons.

L'ancien polybenne a été mis à disposition pour les agents de collecte à Buis-les-Baronnies pour le déplacement des bacs. Nous n'avons pas eu besoin d'acquérir de nouvelles bennes car nous en avions déjà et elles s'adaptent au polybenne.

3- ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

3.1 Déchèterie de Buis-les-Baronnies

Les travaux d'amélioration des accès, de sécurisation et de mise aux normes de la déchèterie du Pays de Buis ont commencé début janvier 2023. Grâce à ces travaux menés par les entreprises RODARI pour le lot 1 et MISSOLIN Frères pour le lot 2, la surface d'exploitation va augmenter et permettre d'ajouter 2 bennes de collecte pour les déchets collectés, dont une dédiée au recyclage des déchets d'ameublement (benne éco-mob). La déchèterie restera ouverte au public pendant toute la durée des travaux.

3.2 Déchèterie de Séderon

Le projet est d'installer une nouvelle déchèterie mais il y a l'ancien site qu'il faut désaffecter comme c'est indiqué sur le diaporama, il s'agit d'une estimation financière et il faudra intégrer le coût du démantèlement.

Pour rappel la déchèterie d'aujourd'hui comporte 5 bennes et le projet de la nouvelle déchèterie prévoit 9 bennes.

3.3 Colonnes à cartons bruns

Une colonne à cartons bruns fait environ 4 m³ d'encombrement, il faudra voir l'emplacement dans les communes, car le camion a un empâtement assez important et il ne pourra pas passer partout sur notre territoire. Idéalement il sera conseillé de les placer à côté des colonnes à verre. Autre point très positif de la colonne à cartons, grâce à sa grandeur, elle servira de support pour la communication.

3.4 Composteurs individuels

Dès réception des 300 composteurs, la CCBDP ne manquera pas de communiquer auprès des communes. A ce jour il y a déjà une centaine de composteurs réservés.

3.5 Biodéchets

A partir du 1^{er} janvier 2024, il est envisagé de prendre deux personnes à temps plein pour s'occuper essentiellement de la communication (équivalent aux ambassadeurs du tri mais avec un autre nom du type médiateur biodéchet). Nous avons 2 polybennes qui peuvent permettre à acheminer du broyat et 2 broyeurs à végétaux ont été inscrits au budget et pourront être mutualisés avec les communes.

La question se pose concernant la mise en place d'une redevance spéciale pour les professionnels (ex : les restaurateurs, hôpitaux).

4 placettes « test » de compostage partagé ont été installées sur le territoire :

- 2 sur Buis-les-Baronnies (végétales et animales).
- 2 sur Nyons (uniquement végétales).

La CCBDP constate que depuis la mise en place (fin d'année 2022) ces placettes fonctionnent très bien, il n'y a ni odeur ni nuisible et cela favorise même les liens sociaux. En bref, que du positif.

La CCBDP demande à toutes les communes du territoire de réfléchir, dès maintenant, à l'emplacement des futures placettes dans leur commune.

3.6 Collecte des encombrants

La CCBDP propose un nouveau service gratuit en phase test qui est la collecte des gros encombrants (environ 2 m³/ foyer). Il s'adresse principalement aux personnes qui ne peuvent pas charger, transporter et déposer leurs encombrants en déchèterie en raison de leur taille et/ou de leur poids. La première phase de test se déroule sur le pays de Rémuzat du 11 au 18 avril. A ce jour, il y a 4 réservations. La prochaine collecte aura lieu sur les Hautes Baronnies du 9 au 16 mai. Bien évidemment la CCBDP prévoit une campagne de communication qui sera faite en amont de chaque collecte par le biais de la presse locale, un courrier sera envoyé aux communes avec une affiche et des flyers. Des affiches seront installées aux PAV (Points d'Apport Volontaire). Toutes ces informations sont également visibles sur le site internet de la CCBDP.

4- ACTIONS ESTIVALES

La CCBDP prévoit pour la 3^{ème} année consécutive 2 ambassadeurs du tri pour la période estivale. Ils auront pour mission d'aller à la rencontre des vacanciers et résidents saisonniers (Office de Tourisme, campings, centres de vacances etc.) de notre territoire afin de les informer et de les sensibiliser aux bons gestes de tri.

5 - REFLEXION EN COURS

Même si les colonnes aériennes présentent de nombreux avantages, il ne faut oublier que cela reste un investissement onéreux (environ 450 000 €/an sur 5 ans et uniquement en investissement). Le modèle qui est présenté sur le diaporama est une colonne semi-enterrée, le camion avec le système de « préhension kinshofer » permet d'avoir une rotation, d'être moins sujet au vent, d'être plus précis et plus sécuritaire. Il permet de lever de la colonne classique (avec le champignon), de la colonne semi-enterrée et de la colonne enterrée. La CCBDP souhaite mettre en place des colonnes aériennes mais si une commune souhaite s'équiper d'une colonne semi-enterrée pourquoi pas mais celle-ci sera à la charge de la commune (environ 10 000 €).

6 – LOGICIEL METIERS

L'acquisition d'un logiciel métier permettra de faciliter la gestion du service déchets en planifiant et optimisant les tournées de PAV (Point d'Apport Volontaire), en permettant le guidage des chauffeurs et en répertoriant chacun des points (photos, remarques, incidents, etc.). Coût de 12 000 € la première année puis 6 000 €/an.

En conclusion Christian CORNILLAC termine en disant que la priorité c'est la communication et l'information à la population.

C. CORNILLAC remercie l'ensemble des personnes présentes.

Président de la commission G

Christian CORNILLAC,

Le Président,

Thierry DAYRE